



## Liste des Délibérations du 36<sup>ème</sup> Conseil municipal du mandat 2020-2026 – Séance du 19 Septembre 2023

Séance du 19 Septembre 2023	Membres en exercices : 14	Présents : 10	Votants : 11
-----------------------------	---------------------------	---------------	--------------

<b>Présents :</b>	M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M ALLAIN Jean-Charles, Mme BRUNARD Chrystèle, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, M MARGUERITTE Georges, Mme MITERNIQUE HERMANT Laëtitia, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.
<b>Absent ayant donné procuration :</b>	M FEVRIER Amaury à M ALLAIN Jean-Charles
<b>Absents excusés :</b>	Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, M ROUXEL Serge
<b>Absente non excusée :</b>	Mme GROUX Claudie
<b>Secrétaire de séance :</b>	Mme PHILIPPE Sylvie, désignée à l'unanimité et conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T

\*\*\*\*\*

➤ **DELIBERATION N°2023/043 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX**

A l'unanimité des votants (M Jacky LORANT s'abstient sur le sujet), le Conseil municipal désigne Monsieur Marc BERGBAUER comme référent déontologue de la commune jusqu'à la fin du mandat 2020/2026.

➤ **DELIBERATION N°2023/044 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : LIEU DE REUNION DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – CHANGEMENT DEFINITIF**

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne de manière définitif la salle associative et citoyenne, située 2, Rue des Bruyères, comme nouveau lieu habituel de séances des conseils municipaux.

➤ **DELIBERATION N°2023/045 – DOMAINE ET PATRIMOINE : INCORPORATION DES PARCELLES ZK 108 ET ZK 116 SITUÉES A PECONGAT DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

A l'unanimité, le Conseil municipal incorpore au sein de son domaine communal les parcelles cadastrales ZK 108 et ZK 116 d'une superficie totale de 305m<sup>2</sup> située à Pécongat pour une valeur vénale estimée à 110€, en exerçant ses droits en application de l'article 713 du Code Civil. Cette prise de possession du bien devra être constatée par un procès-verbal affiché en mairie et que le transfert du bien devra être constaté par un acte d'acquisition passé par Monsieur le Maire en la forme administrative ou devant le notaire (article L.121-1 du CGPPP).

➤ **DELIBERATION N°2023/046 – DOMAINE ET PATRIMOINE : BATIMENT SITUÉ AU 4 RUE DES BRUYERES 1<sup>ER</sup> ETAGE – PROPOSITION DE REMISE EN LOGEMENT COMMUNAL**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de remettre le bâtiment situé 4 rue des Bruyères en logement communal comme il était par le passé. De plus, il délègue à Monsieur le Maire toutes les démarches nécessaires pour remettre ce bâtiment communal en logement, notamment le changement de destination et la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique.

➤ **DELIBERATION N°2023/047 – FINANCES PUBLIQUES : PROPOSITION D'ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES – ANNEE 2023**

A l'unanimité, le Conseil municipal, **accepte** de mettre en **créances admises en non-valeur** la somme de **3 902,88€**. De plus, une somme de **2 050,48€** est approuvée concernant les **créances éteintes**.

➤ **DELIBERATION N°2023/048 – FINANCES PUBLIQUES : SUBVENTIONS ASSOCIATIVES ANNE 2023 – COMPLEMENT**

A l'unanimité **à la majorité** (10 Voix Pour, M Jean-Charles ALLAIN ayant une procuration, il décide de s'abstenir pour une voie et voter contre pour le versement d'une subvention à l'association SEEP), le Conseil municipal, **attribue** une **subvention d'un montant de 100€ à l'association SEEP** (Sauvegarde Environnement et Patrimoine Bretons) pour l'année 2023.